

Monsieur le Président, nous faisons face à d'autres problèmes angoissants et universels que seule la coopération internationale peut régler. L'année dernière, j'ai insisté sur la question du terrorisme et j'estime que je dois faire de même cette année. La civilisation réclame à grands cris que la communauté internationale prenne des mesures visant à assurer la protection des innocents contre les actes de violence prémédités.

Depuis l'année dernière, les initiatives prises à l'échelle internationale afin de combattre le terrorisme ont pris une certaine ampleur dans diverses organisations et divers organismes internationaux. Pour ne citer qu'un exemple, plus de 86 états ont signé la Convention de 1970 de La Haye relative à la piraterie aérienne. Il est encourageant de noter qu'un nombre sans cesse croissant d'états de toutes les parties du monde et de toutes les idéologies politiques viennent ajouter leur nom à la liste de ceux qui ont ratifié le document en vue de combattre ces actes d'interférence illicites commis auprès de l'aviation civile. Toutefois, le terrorisme n'a pas été éliminé; il demeure un sabre à deux tranchants qui, à la fois, sape les bases de l'ordre international et tranche la main qui l'agite.

Nous demanderons à toutes les nations et à l'Assemblée générale de décider des mesures à prendre pour combattre les actes de terrorisme.

La terreur présente une autre facette: l'empoisonnement nucléaire et la menace ultime d'une immolation nucléaire. Bien qu'une décennie se soit écoulée depuis la mise en vigueur du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, aucun progrès n'a été accompli concernant l'interdiction totale de ces essais, objectif ultime des signataires du traité. En dépit des perspectives heureuses touchant la sécurité internationale qui résultent de l'adoption d'accords relatifs à la limitation des armes stratégiques, aucune des superpuissances, hélas, n'a laissé entendre qu'elle était disposée à limiter ses essais nucléaires souterrains ou à entreprendre des négociations actives visant à la conclusion d'un traité d'interdiction globale des essais. En outre, deux grandes puissances ont poursuivi leurs essais nucléaires dans l'atmosphère malgré la réprobation de l'opinion publique partout dans le monde.

Monsieur le Président, la dimension mondiale est claire et frappante dans l'utilisation que nous faisons des océans.

Les états cotiers doivent protéger leurs intérêts économiques et environnementaux. D'autre part, il doit exister certaines libertés traditionnelles de la mer pour faciliter les échanges mondiaux. Nous continuons de croire que ces éléments du droit de la mer ne sont pas irréconciliables et qu'un juste équilibre peut et doit être réalisé. Le Canada estime que ces droits, indispensables au bien-être de tous les états riverains -- pays en voie de développement ou pays industrialisés -- peuvent être exercés en tenant compte des droits des autres utilisateurs légitimes des océans, c'est-à-dire l'ensemble de l'humanité. Un nouvel ordre international qui reconnaisse à la fois les droits fondamentaux et les responsabilités des états à l'égard des océans peut émerger de la troisième conférence sur le droit de la mer, si telle est la volonté des gouvernements ici réunis.